Distr.
LIMITEE

TD/B/40(2)/SC.1/L.1/Add.1
27 avril 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Quarantième session
Deuxième partie
Genève, 18 avril 1994

PROJET DE RAPPORT DU COMITE DE SESSION I DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT SUR LA DEUXIEME PARTIE DE SA QUARANTIEME SESSION

Rapporteur : M. E.M. Manakine (Fédération de Russie)

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification doit être soumise, en anglais ou en français, au plus tard le vendredi 6 mai 1994 à la :

Section d'édition de la CNUCED
Bureau E.8106
Télécopieur : 907 0056
Téléphone : 907 5657 ou 5655

GE.94-51841 (F)

Point 2 de l'ordre du jour : POLITIQUES COMMERCIALES, AJUSTEMENT STRUCTUREL ET REFORME ECONOMIQUE : ACCROISSEMENT DE LA PARTICIPATION DES PAYS EN DEVELOPPEMENT ET DES PAYS EN TRANSITION AU COMMERCE INTERNATIONAL DES BIENS ET SERVICES : PROBLEMES ET PERSPECTIVES

Orateurs : Secrétariat
Union européenne
Groupe nordique (Finlande)
Inde
Chili
Ex-République yougoslave de Macédoine (par. 13 et 42)
Bulgarie
Fédération de Russie
Ethiopie
Hongrie
République tchèque
Australie
Egypte
Japon
Bélarus
Slovaquie
Pologne
Autriche
Chine
Viet Nam
Roumanie
Mexique
Etats-Unis d'Amérique
Communauté d'Etats indépendants
Grèce (par. 41 et 43)

Chapitre ..

POLITIQUES COMMERCIALES, AJUSTEMENT STRUCTUREL ET REFORME ECONOMIQUE : ACCROISSEMENT DE LA PARTICIPATION DES PAYS EN DEVELOPPEMENT ET DES PAYS EN TRANSITION AU COMMERCE INTERNATIONAL DES BIENS ET SERVICES : PROBLEMES ET PERSPECTIVES

(Point 2 de l'ordre du jour)

1. Pour l'examen de cette question, le Conseil était saisi des documents suivants :

"Politiques commerciales, ajustement structurel et réforme économique : accroissement de la participation des pays en développement et des pays en transition au commerce international des biens et services : problèmes et perspectives", rapport du secrétariat (TD/B/40(2)/7); et "Statistical Annex" (TD/B/40(2)/7/Add.1) (anglais seulement).

2. Le Directeur de la Division du commerce international a présenté le rapport établi par le secrétariat et également appelé l'attention sur l'annexe statistique contenue dans l'additif 1 de ce document. Le rapport principal expose les problèmes et les difficultés auxquels se heurtent les pays en développement dans leurs efforts pour participer au commerce international. Il traite également des difficultés rencontrées par les pays en transition pour optimiser leur participation au commerce international. Les principaux thèmes abordés concernaient : le processus d'intégration au système commercial international et l'appui international nécessaire; le commerce entre les pays en transition et la coopération entre les pays en développement et les pays en transition en matière de commerce et d'investissement. Dans son analyse, le secrétariat s'était également efforcé de tenir compte de la diversité des situations d'un pays à l'autre.

3. En ce qui concernait le renforcement de la participation des pays en développement au système commercial international, le secrétariat s'était attaché à inscrire ce débat dans la continuité des discussions antérieures du Conseil sur cette question. Le Conseil avait également formulé des recommandations importantes relatives au comportement des grands groupements économiques en vue d'accentuer leurs effets positifs et de parer à tout détournement du commerce des pays en développement. Le Cycle d'Uruguay avait abouti à un élargissement considérable du système commercial multilatéral, qui englobait aujourd'hui un ensemble beaucoup plus vaste que le seul commerce des biens, puisqu'il s'étendait, au-delà de l'accès aux marchés, au commerce des

services, aux droits de propriété intellectuelle et à la discipline en matière de politique interne. Une fois mis en oeuvre, les résultats du Cycle d'Uruguay renforceraient considérablement le multilatéralisme, la discipline internationale, la prévisibilité et la sécurité et tous les pays en tireraient profit, en particulier les pays les plus petits et les plus faibles participant aux relations commerciales internationales. Il importait d'ouvrir plus largement encore les marchés aux pays en développement, dans le cadre du SGP.

4. Au sujet de la participation des pays en transition au système commercial international, il convenait de noter que le processus de réforme économique en Europe centrale et orientale avait suivi des voies diverses et progressé à des allures différentes selon les pays. En focalisant l'attention sur les questions de commerce et d'investissement ayant une grande importance pour le processus de transformation, ainsi que pour les partenaires étrangers, on pouvait également tenir compte de la nouvelle manière de traiter par domaine d'activité les questions relatives aux pays en transition à la CNUCED (politiques macro-économiques, privatisation et technologie, par exemple). C'était la première fois, depuis la Conférence de Carthagène, que le Conseil du commerce et du développement abordait des problèmes commerciaux impliquant les pays en transition, même si cette question n'était pas entièrement nouvelle à la CNUCED. Il paraissait donc logique d'examiner et d'évaluer les changements intervenus dans le commerce et les politiques commerciales de ces pays ainsi que les réactions des principaux pays voisins et autres pays développés partenaires à ces changements. Plusieurs pays de ce groupe avaient accompli des progrès importants en matière de commerce et d'investissement. Toutefois, les résultats exprimés en termes d'expansion réelle des échanges demeuraient inégaux, de même que les performances globales. Certes, des conditions commerciales ouvertes et favorables sur les principaux marchés constituaient la meilleure forme d'appui international pour étayer des réformes fructueuses, mais il existait d'importantes restrictions d'ordre bilatéral, régional ou multilatéral touchant la réaction des milieux commerciaux internationaux, ainsi que l'accès aux marchés des principaux produits d'exportation de ces pays. Il était donc urgent de normaliser le traitement de ces pays dans le système commercial multilatéral, ce qui impliquait l'examen des questions relatives aux mesures antidumping, aux sauvegardes et aux conditions d'accès. Il était nécessaire d'intensifier

l'investissement dans le secteur productif. Les investissements étrangers directs étaient considérés comme un vecteur important pour stimuler le transfert d'information, grâce à leur capacité de favoriser le progrès technique, l'adoption de nouveaux principes de gestion et d'organisation et l'ouverture de nouveaux marchés d'exportation et de nouveaux circuits de distribution. La CNUCED pouvait aider les pays en transition dans tous ces domaines. Les effets conjugués des réformes économiques et de l'effondrement des anciennes structures étatiques étaient en grande partie à l'origine de la chute brutale de la production et du produit national brut dans plusieurs pays en transition, dont le commerce entre les pays de ce groupe avait particulièrement souffert. Dans le même temps, seules les relations commerciales et économiques extérieures avec les pays d'Europe occidentale et d'autres pays développés avaient progressé rapidement, malgré l'importance des autres marchés de transition. Il était urgent d'aider les pays en transition à renforcer leurs moyens d'action, ainsi que la conception et la mise en oeuvre de leurs arrangements mutuels en matière de coopération et d'intégration.

5. Les pays en développement n'avaient pu amorcer de nouvelles exportations dynamiques vers les pays en transition que dans un petit nombre de cas, en dépit d'un important potentiel d'échanges entre ces deux groupes de pays à moyen terme. La relance des échanges et de la coopération économique passait par une amélioration progressive des conditions d'une telle coopération. Parmi les mesures pertinentes à cet égard figuraient l'application de politiques libérales aux échanges et à l'investissement, l'amélioration des moyens d'action nationaux en vue de faciliter les paiements, le financement et la garantie des risques, la promotion des coentreprises et de la coopération technologique, les accords de coopération en matière d'investissement et les conventions fiscales pour éviter la double imposition, enfin, le renforcement de la coopération entre les organisations commerciales et industrielles, y compris les petites entreprises naissantes. Les pays en transition devaient s'efforcer d'améliorer encore leurs schémas de préférences au titre du SGP et de libéraliser leur commerce extérieur en faveur des exportations des pays en développement. L'appui international et la coopération technique pouvaient contribuer à insuffler un nouveau dynamisme à la coopération commerciale et économique entre les pays en transition et les pays en développement. La CNUCED pouvait participer activement à cette entreprise, notamment en organisant des consultations intergouvernementales sur les questions

pertinentes de commerce, d'investissement et de financement, en mobilisant un appui international et en fournissant une assistance technique dans les domaines de sa compétence. Elle était prête à renforcer son appui à la coopération commerciale et économique entre les pays en transition et les pays en développement, compte tenu en particulier du rôle très important attribué à la CNUCED par l'Engagement de Carthagène.

6. Le représentant de la Commission de la Communauté européenne, parlant au nom de l'Union européenne, a noté que dans son rapport le secrétariat de la CNUCED avait voulu établir une liste très complète des problèmes existants et que la profondeur de l'analyse en avait souffert. Le lien entre les problèmes abordés et les mesures correctives proposées n'apparaissait pas clairement. Cela dénotait une certaine impatience de la part du secrétariat de la CNUCED quant aux progrès accomplis par les pays en développement et les pays en transition sur le plan de leur participation au commerce international. Tout en partageant les mêmes préoccupations, l'Union européenne estimait néanmoins qu'un minimum de patience était nécessaire. La notion de transition impliquait un processus évolutif à réaliser par étapes afin d'atténuer les risques de choc en retour. Les parties du rapport traitant de la conclusion du Cycle d'Uruguay et décrivant les conditions d'accès au marché de l'Union européenne présentaient un tableau un peu trop sombre. Dans le cadre de la réforme du régime d'importation de l'Union européenne, la quasi-totalité des restrictions quantitatives nationales résiduelles qui dataient de la période antérieure à l'adhésion de certains pays à la Communauté avait été abolie. Les restrictions restantes s'appliquaient uniquement aux produits textiles et à un nombre très limité de produits originaires de Chine. Par ailleurs, les nouvelles règles s'étaient traduites par une simplification des procédures d'importation dont bénéficieraient aussi bien les pays en développement que les pays en transition. La nécessité d'un appui extérieur, et notamment d'une assistance financière, était indiscutable. Toutefois, des ressources considérables avaient déjà été allouées. Evoquant l'évolution récente des exportations et des importations de certains pays d'Europe centrale et orientale et de la Russie vis-à-vis de l'Union européenne, l'orateur a dit que ces résultats étaient d'autant plus impressionnants qu'ils s'étaient produits en même temps qu'une profonde modification de la structure des échanges. Si, comme le rapport l'avait souligné, ces fournisseurs ne pouvaient espérer trouver rapidement de nouveaux

débouchés dans d'autres régions, leurs exportations vers l'Union européenne constituaient à coup sûr une exception à cette règle. En fait, les exportations de ces pays étaient destinées principalement aux pays développés. L'Union européenne absorbait à l'heure actuelle la moitié des exportations de la Hongrie, de la Pologne, de la République tchèque et de la Slovaquie. Qui plus est, les exportations de ces pays avaient progressé en 1993 malgré une diminution globale des importations de l'Union européenne. Il paraissait tout à fait compréhensible que cette évolution se soit accompagnée de quelques tensions sur certains marchés, auxquelles il convenait de parer.

7. En ce qui concerne la renégociation par certains pays en transition de leurs protocoles d'adhésion au GATT, si le système commercial international continuait à comporter, à l'issue des négociations du Cycle d'Uruguay, l'application de dispositions spéciales aux pays à commerce d'Etat, cela ne devait pas inquiéter les pays en transition. Dans la mesure où ils étaient engagés dans un processus impliquant l'abandon du système de l'économie planifiée, les dispositions régissant les échanges avec les pays à commerce d'Etat cesseraient de leur être applicables. Cependant, jusqu'à l'achèvement de ce processus, il ne convenait pas encore de les considérer comme des partenaires commerciaux ordinaires et d'entretenir avec eux des relations commerciales fondées sur le régime NPF inconditionnel. De même, étant donné que les accords régissant les relations commerciales entre l'Union européenne et les pays en transition d'Europe centrale et orientale avaient été conclus tout récemment, il ne pouvait être question de rouvrir ces négociations à court terme. Par ailleurs, le rapport du secrétariat ne mettait pas suffisamment l'accent sur le soutien extérieur fourni par l'Union européenne pour promouvoir le développement de la zone de libre-échange de l'Europe centrale. En ce qui concerne la proposition du secrétariat tendant à étendre les programmes PHARE et TACIS à l'expansion du commerce et des investissements entre les pays en transition et les pays en développement, il serait plus indiqué de se préoccuper de la manière de maintenir ces programmes, car les deux groupes de pays en bénéficiaient déjà.

8. Parlant au nom des pays nordiques (Danemark, Finlande, Norvège, Suède), le représentant de la Finlande a dit que ces pays encourageaient une participation croissante des pays en développement et des pays en transition au commerce international. Il importait également de promouvoir des liens commerciaux directs entre les pays en développement et les pays en transition.

Dans le cadre du programme des "Trade Points" de la CNUCED sur les procédures et l'efficacité commerciale et de l'aide apportée par le Centre du commerce international pour trouver de nouveaux débouchés, des travaux utiles avaient été accomplis. Il était encourageant de constater qu'un certain nombre de pays en transition avaient adopté ou confirmé leurs schémas de préférences au titre du SGP en faveur des pays en développement. De même, les efforts concrets déployés pour relancer, sur la base des critères du marché, quelques-uns des courants commerciaux antérieurs entre les pays en transition méritaient d'être salués. Néanmoins, un accroissement de la participation de ces pays au commerce international ne contribuait guère à résoudre les problèmes particuliers des pays à faible revenu. La question de savoir comment on pourrait renverser la tendance à la marginalisation de ces derniers dans le commerce international appelait l'attention en priorité. En ce qui concerne les résultats du Cycle d'Uruguay, ils se révéleraient profitables à l'économie des pays en développement et constitueraient un élément de stabilité et de prévisibilité. L'opinion exprimée dans le rapport du secrétariat selon laquelle la conclusion du Cycle avait besoin d'être complétée par des améliorations substantielles des schémas de préférences du SGP était, de l'avis du représentant, légèrement exagérée. Inversement, dans les conclusions, on ne portait pas suffisamment d'attention aux facteurs internes qui influencent les réformes économiques et l'ajustement structurel aussi bien dans les pays en transition que dans les pays en développement, même si l'on évoquait utilement les succès économiques des pays de l'Asie de l'Est, ainsi que le processus de réforme et la réorientation réussie du commerce de quelques-uns des pays en transition. Dans l'élaboration des politiques dans les pays à faible revenu, ces facteurs pouvaient se révéler très pertinents pour peu qu'on en tienne compte. Le processus de réforme dans les pays en transition étant loin d'être achevé, il convenait de souligner la nécessité d'une coordination positive et d'un partage des tâches entre les organisations multilatérales et les partenaires bilatéraux.

9. Parlant au nom du Groupe asiatique, le représentant de l'Inde a fait observer que la question examinée était d'une grande actualité puisqu'elle intervenait peu de temps après l'achèvement du Cycle d'Uruguay. Le défi à relever par la communauté internationale était de trouver les moyens de partager équitablement l'expansion prévue du commerce mondial, car c'était la condition sine qua non d'une croissance durable. Bon nombre de pays en

développement étaient engagés dans un processus de réformes économiques de grande portée dont le coût était énorme, et il fallait espérer que ces réformes déboucheraient sur une répartition plus efficace des ressources. Les pays en transition connaissaient eux aussi des changements structurels profonds à mesure qu'ils progressaient vers une plus grande intégration à l'économie mondiale. Les réformes de politique commerciale entreprises dans les pays en développement appelaient un soutien international complémentaire prenant la forme d'une amélioration de l'accès aux marchés et d'un accroissement des flux d'investissement, de technologie et de ressources financières. Certes, la conclusion des négociations du Cycle d'Uruguay conférerait une plus grande stabilité au cadre multilatéral des échanges, mais il subsisterait de gros obstacles au commerce de produits présentant de l'intérêt pour les pays en développement. Le Cycle d'Uruguay devait donc être complété par une amélioration substantielle du système généralisé de préférences. Le processus de réformes économiques et de libéralisation dans les pays en développement et les pays en transition leur offrait à tous de nouvelles possibilités grâce à l'expansion du commerce mondial. L'intérêt commun exigeait de faire avancer ce processus et de lui accorder l'appui nécessaire à sa réussite. Les pays en développement connaissaient de sérieuses difficultés au niveau de l'offre par suite de l'insuffisance des investissements, des déficiences de la mise en valeur des ressources humaines et du manque de moyens technologiques. Un appui international visant à les aider à surmonter ces handicaps serait également utile pour atténuer (par la mise en place de filets de protection) les effets défavorables des réformes de politique commerciale sur la main-d'oeuvre. La réussite du processus de restructuration et de libéralisation engagé dépendait de la capacité des pays en développement d'augmenter suffisamment leurs recettes en devises pour financer les importations indispensables et pour rembourser leurs emprunts. L'ouverture des marchés à leurs exportations était une condition essentielle.

10. Les pays en développement attendaient de l'achèvement du Cycle d'Uruguay la mise en place d'un système commercial multilatéral obéissant à des règles, prévisible et non discriminatoire. Les pays développés pouvaient apporter leur propre contribution en examinant les moyens de compléter les avantages acquis par les pays en développement et de les renforcer par un élargissement de la gamme des produits visés et la simplification des schémas de préférences. La tarification de l'agriculture et l'intégration des arrangements multifibres

à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce offraient la possibilité de faire entrer de nouveaux produits dans les schémas de préférences. Les progrès réalisés récemment dans le cadre des systèmes d'intégration régionale ouvraient d'autres perspectives encore. Toutefois, il fallait veiller à ce que l'intégration n'entraîne pas de déplacement du commerce ou de l'investissement. Les conclusions énoncées par le Comité I lors de la première partie de la quarantième session du Conseil du commerce et du développement étaient à cet égard pertinentes. Si l'on voulait encourager la participation des pays en développement au commerce international, il importait de mettre tout en oeuvre pour dissuader les pays de recourir à des mesures non tarifaires et d'instituer des droits antidumping et des droits compensateurs. Il convenait de faire remarquer que les pays en transition avaient consacré d'énormes efforts à la réforme économique et au processus de libéralisation et que le coût en avait été très lourd sur les plans social et économique. La rupture de leurs liens commerciaux traditionnels avait eu des effets défavorables sur les exportations de certains pays en développement qui entretenaient auparavant d'étroites relations commerciales avec les pays en transition. L'apport de ressources additionnelles aux pays en transition leur permettrait de mener à bien leur processus de transition. Par ses conseils et ses services d'assistance technique, la CNUCED pouvait aider les pays en développement et les pays en transition à trouver des débouchés en matière de commerce et d'investissement, notamment par la création de coentreprises. L'aide des pays développés était souhaitable pour régler le problème du financement du commerce, qui freinait à l'heure actuelle la croissance des échanges entre les pays développés et les pays en développement. En outre, le déliement des crédits bilatéraux et régionaux en faveur des achats aux pays en développement pouvait favoriser l'intégration des deux groupes de pays au commerce international.

11. Le représentant du Chili a rappelé les conclusions formulées à la trente-neuvième session du Conseil du commerce et du développement, qui fixaient comme objectifs à long terme les réformes dans les pays en développement, le renforcement des capacités d'exportation et l'amélioration de la compétitivité internationale. Cette démarche était également valable pour les pays en transition. Le succès des réformes dépendait d'un soutien international adéquat, et notamment d'une coopération visant à promouvoir les investissements étrangers directs et les transferts de technologie.

L'ouverture des marchés était également une condition essentielle de la réussite des réformes; un engagement et une action concertée de la communauté internationale s'imposaient pour barrer la route au protectionnisme.
Le recours à des mesures instituant des droits antidumping et des droits compensateurs comportait des risques, car même lorsque ces mesures n'avaient pas un caractère définitif, l'ouverture d'enquêtes et l'imposition de droits provisoires constituaient un sérieux obstacle au commerce. Cette situation requérait tout particulièrement l'attention du Conseil. La question méritait même d'être traitée dans un chapitre distinct dans les rapports futurs du secrétariat.

12. Abordant la question des réformes dans les pays en transition, le représentant du Chili a dit qu'en dépit des progrès accomplis par quelques-uns de ces pays, le renversement observé de la tendance à la libéralisation, dans le sens d'une augmentation des droits de douane et de l'application de mesures non tarifaires, comme l'indiquait le rapport du secrétariat, était une évolution inquiétante. On devait encourager les pays en transition à persévérer dans leurs efforts visant à rendre leurs produits plus compétitifs sur le plan international. Pour ce qui était des perspectives d'expansion de leurs échanges avec les pays en développement, le maintien d'un système libéral et ouvert serait profitable aux uns et aux autres. Pour favoriser un accroissement de leurs échanges avec les pays en développement, notamment les moins avancés d'entre eux, les pays en transition devaient améliorer ou élargir leurs schémas de préférences et s'efforcer de stabiliser leurs régimes tarifaires préférentiels. Les ressources allouées par les pays industriels aux pays en transition pour financer leur développement devaient se composer d'apports additionnels et ne jamais empiéter sur les ressources destinées aux pays en développement. En conclusion, le représentant a constaté que les avantages d'une politique commerciale ouverte et transparente avaient été confirmés dans son pays : un commerce plus libéral et non discriminatoire demeurait la meilleure politique et la première des priorités.

13. Le représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine a fait l'éloge du rapport sur les politiques commerciales établi par le secrétariat de la CNUCED, faisant valoir qu'il exposait de manière concrète la nécessité de libéraliser le commerce, d'améliorer l'accès aux marchés en faveur de tous les pays, de libéraliser les courants financiers, d'accroître les investissements étrangers directs, d'assurer la participation de tous les Etats à la future

organisation mondiale du commerce, de renforcer la coopération internationale et de poursuivre sans relâche les réformes de transition. Il n'y avait pas d'autre solution que le processus de transition économique qui devait se poursuivre jusqu'à ce que les pays d'Europe centrale et orientale soient pleinement intégrés à l'économie mondiale. Evoquant la situation dans son pays, qui était à la fois un pays en développement européen en transition et un pays sans littoral, il s'est félicité de la manière pacifique dont l'indépendance avait été acquise. Cependant, deux facteurs externes avaient eu des incidences particulièrement défavorables sur son pays : d'une part, l'embargo des Nations Unies contre la République fédérative de Yougoslavie et, d'autre part, l'embargo imposé à son pays le 16 février 1994 par le Gouvernement grec. Son pays affirmait que le Gouvernement grec avait imposé ce dernier dans un but de déstabilisation et que cet embargo menaçait de ce fait la paix dans la région. Le représentant a exhorté la communauté internationale à intervenir en exigeant l'abolition de l'embargo grec. La CNUCED avait un rôle particulier à jouer dans ce domaine dans le cadre de ses efforts en faveur des pays sans littoral. Au sujet des droits d'accès à la mer des pays sans littoral, la délégation de l'ex-République yougoslave de Macédoine envisageait de proposer un projet de décision du Conseil. En conclusion, le représentant a souligné que son pays souhaitait avoir avec la Grèce les meilleures relations possibles de bon voisinage fondées sur le respect mutuel.

14. La représentante de la Bulgarie a expliqué que dans son pays le processus de transition avait été entravé par d'énormes difficultés. Une baisse catastrophique de la production industrielle nationale avait entraîné une chute brutale des niveaux de vie. Le produit intérieur brut était tombé à un niveau compris entre 750 et 950 dollars par personne au cours des deux dernières années. Cette évolution avait coïncidé avec un environnement international singulièrement défavorable. L'économie bulgare avait beaucoup souffert des sanctions internationales prises à l'encontre de l'Iraq, de la Jamahiriya arabe libyenne et de l'ex-Yougoslavie. La guerre dans ce dernier pays avait également créé pour les produits bulgares d'énormes difficultés d'accès aux marchés d'Europe occidentale et centrale. Les investissements étrangers en Bulgarie demeuraient insuffisants. Le problème de la dette continuait à gêner le financement de la restructuration et des réformes.

L'entrée de la Bulgarie dans les organisations économiques internationales n'avait pas encore donné de résultats tangibles. Les obstacles tarifaires et non tarifaires érigés dans certains pays développés rendaient l'accès aux nouveaux marchés encore plus difficile qu'auparavant.

15. On pouvait néanmoins faire état d'importantes réalisations. La mise en place d'un cadre législatif moderne adapté à l'économie de marché constituait la tâche la plus importante pour le gouvernement et le Parlement. Un certain nombre de lois et de règlements avaient été adoptés. Un programme complet de réformes économiques avait été mis en route en 1991, dont les objectifs étaient la stabilisation, la libéralisation du commerce et la privatisation graduelle de l'économie. Il avait déjà abouti à des résultats positifs. L'inflation avait reculé et le secteur privé avait commencé à se développer. En mars 1994, pour la première fois depuis l'engagement des réformes, la Bulgarie avait enregistré une progression de sa production industrielle. Pour se doter d'un moyen supplémentaire de mobiliser le potentiel de réforme de l'économie bulgare, le gouvernement avait l'intention de poursuivre sa coopération active avec les organisations économiques internationales du système des Nations Unies, y compris la CNUCED. La Bulgarie élargissait sa participation aux institutions commerciales et financières internationales. Elle était devenue membre du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Elle était membre fondateur de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). La Bulgarie déployait de gros efforts pour s'intégrer aux structures économiques européennes et mondiales et avait notamment signé un accord d'association avec l'Union européenne et un accord de libre-échange avec les Etats membres de l'AELE. Soucieuse de se conformer aux règles du GATT, la Bulgarie avait pris de nouvelles mesures en vue de libéraliser unilatéralement son régime de commerce extérieur. Bien qu'elle n'eût pas participé au marathon des sept années de négociations du Cycle d'Uruguay, elle en étudiait soigneusement les résultats dans le cadre des négociations en cours sur l'adhésion à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1947 et à la future organisation mondiale du commerce. Les documents établis par le secrétariat sur la question examinée s'étaient révélés très utiles; un complément d'assistance technique en provenance de sources internationales, notamment de la CNUCED, serait le bienvenu.

16. Le représentant de la Fédération de Russie a dit que le succès de la réforme économique dans son pays dépendrait pour beaucoup de l'intégration de celui-ci à l'économie mondiale et des possibilités d'accroître sa participation au commerce international. Les obstacles à franchir étaient nombreux. En ce qui concerne l'état actuel de la réforme économique en Russie et ses perspectives à court terme, le gouvernement s'était efforcé en 1993 et 1994 de mener des politiques financières et monétaires modérément rigoureuses visant à réduire l'inflation, à stimuler l'investissement, à poursuivre la privatisation des entreprises d'Etat et à approfondir la libéralisation des activités économiques extérieures. Ces mesures avaient entraîné de vastes changements économiques, et notamment l'expansion du secteur non étatique. L'inertie du ralentissement économique n'avait pas encore été surmontée. Le produit intérieur brut et la production industrielle avaient diminué en 1993 de 12 et 16 % respectivement par rapport à 1992. Le taux d'inflation élevé ainsi que le recul de la production avaient eu des effets négatifs sur l'investissement et avaient en particulier pesé sur l'auto-investissement nécessaire à la restructuration des entreprises et autres entités économiques. C'était la raison pour laquelle le gouvernement s'était fixé comme priorités pour 1994 de combattre l'inflation et de créer les conditions d'une stabilisation de la production et d'une accélération des transformations institutionnelles et structurelles. L'objectif était de ramener le taux mensuel d'inflation à 7 % avant la fin de 1994.

17. Le Gouvernement russe avait l'intention d'entreprendre la mise en oeuvre des aspects des politiques structurelles relatifs à la réorganisation des entreprises improductives ou à des changements de spécialisation, à la liquidation ou à la privatisation, en tenant compte des conséquences sociales, économiques et financières de ces politiques. Dans ce contexte, il aurait largement recours au mécanisme des enchères d'investissement. Un autre aspect des politiques de réforme consistait à favoriser la libre concurrence et l'esprit d'entreprise sans intervention de l'Etat dans la formation des prix à la production (à quelques exceptions près). Les réformes à ce stade visaient à accroître l'efficacité du système de sécurité sociale, notamment en faveur des groupes de population socialement désavantagés. Le gouvernement avait également l'intention de poursuivre la libéralisation des mécanismes du commerce extérieur, consistant à mettre en place un système juridique axé sur le marché pour les activités économiques extérieures, tout en tenant compte

des principes et des règles du GATT. La liste des produits d'importation passibles de droits serait de nouveau réduite et cette mesure s'accompagnerait d'un abaissement sensible des taux de droit appliqués aux exportations en 1994 pour aboutir à leur suppression totale. En outre, des améliorations seraient apportées aux droits d'entrée, en tant que principal instrument de régulation des flux d'importation; l'Etat réduirait sa participation aux opérations d'exportation et d'importation; il allégerait encore les mesures administratives touchant les exportations et il encouragerait les investissements étrangers directs, notamment en achevant de mettre en place un cadre juridique favorable.

18. L'adhésion à part entière de la Russie au GATT/Organisation mondiale du commerce était également considérée comme un élément important de la réforme des relations économiques extérieures. La non-participation au système commercial multilatéral entravait considérablement les exportations russes de biens et de services. L'adhésion de la Russie au GATT/OMC conférerait au système multilatéral un caractère plus universel et plus équilibré et élargirait les possibilités de coopération, notamment avec les pays en développement. A cet égard, la Russie se félicitait de la contribution apportée par la CNUCED à son intégration au système commercial international dans le cadre de l'exécution d'un projet commun de la CNUCED et du PNUD destiné à appuyer l'adhésion de la Russie au GATT. En ce qui concernait les problèmes commerciaux entre les pays en transition, les relations commerciales avaient rompu avec les usages antérieurs qui consistaient à stimuler artificiellement les livraisons mutuelles de biens non compétitifs. Ce processus était pratiquement achevé. Les relations économiques de la Russie avec les pays d'Europe centrale et orientale accéderaient sous peu à une qualité nouvelle fondée sur les règles et disciplines internationalement reconnues.

19. En ce qui concernait le commerce avec les pays en développement, la part de ces derniers, tant dans les importations que dans les exportations russes, avait augmenté en 1993 par rapport à 1992. Le volume des échanges se redressait également peu à peu. Bien que les relations commerciales avec les pays en développement soient fondées sur l'intérêt économique et l'avantage réciproque, la Russie avait accordé un régime préférentiel à ces pays et exempté de droits de douane les produits originaires des pays les moins avancés. Des mesures d'appui extérieur plus concrètes auraient donné plus

de poids aux efforts faits par la Russie elle-même pour restructurer son économie. Le représentant a noté avec satisfaction qu'un certain nombre de partenaires commerciaux qui étaient des pays développés avaient provisoirement inclus la Russie dans leurs schémas de préférences et lui apportaient une assistance technique afin de soutenir ses réformes économiques. On pouvait toutefois s'interroger sur les raisons pour lesquelles bon nombre de ces mêmes pays continuaient d'appliquer des instruments de politique commerciale créés dans des circonstances politiques et économiques appartenant à une période historique totalement révolue.

20. Le représentant de l'Ethiopie a noté que, si le rapport établi par le secrétariat de la CNUCED mettait en lumière les grands problèmes économiques actuels des pays en développement et des pays en transition, il ne répondait cependant pas à ce qu'on attendait de lui sur le plan des informations concernant les pays les moins avancés. Alors que l'analyse des échanges entre pays en transition était adéquate, le rapport aurait pu s'étendre plus longuement sur la situation des échanges entre les pays en développement, et en particulier entre les pays les moins avancés, y compris les pays d'Afrique. Ces derniers, par exemple, étaient en train de mettre en place leur propre bloc économique, la Communauté économique africaine (CEA). La mise en place de la CEA en tant que moyen de promouvoir la participation des pays africains au commerce international méritait qu'on s'y intéresse de plus près. Depuis l'effondrement du système économique socialiste, non seulement les pays d'Europe orientale, mais aussi les pays d'Afrique, avaient entrepris une réforme économique. Le Gouvernement transitoire d'Ethiopie avait lancé un grand programme économique en vue d'introduire l'économie de marché. Il encourageait le secteur privé et avait amélioré l'accès aux services sociaux en vue d'atténuer la pauvreté. L'instauration de la stabilité macro-économique progressait. Des objectifs prioritaires avaient été fixés en matière d'investissement. C'est pourquoi le gouvernement avait défini comme domaines prioritaires les soins de santé, l'éducation, la reconstruction et certains travaux d'infrastructure revêtant une importance primordiale pour la reprise économique. Il avait pris un certain nombre de dispositions pour mettre en oeuvre la politique économique nouvellement adoptée. On pouvait mentionner à cet égard la dévaluation de la monnaie locale, la suppression des contraintes imposées aux investisseurs intérieurs et étrangers, l'adoption

d'une législation permettant la création de banques privées et d'autres services financiers, et le transfert de dépenses publiques consacrées à la défense vers le secteur social et le secteur économique.

21. Maintenant que les pays en développement, en particulier ceux d'Afrique, étaient lancés dans une réforme économique profonde, la CNUCED pouvait, dans ses rapports, montrer comment la communauté internationale tirerait en fin de compte avantage d'un accroissement de son assistance financière et technique, du fait que les pertes de termes de l'échange des pays constituaient un multiple de l'accroissement de l'aide. Quant aux investissements étrangers directs effectués en Afrique, ils restaient très faibles, même si la paix et la stabilité régnaient, comme c'était manifestement le cas en Ethiopie. La CNUCED se devait de jouer un rôle concret en aidant au lancement de projets multinationaux dans des domaines tels que le transport, les communications et la promotion effective d'un accroissement des investissements étrangers directs. La CNUCED pouvait également s'efforcer d'aider à établir des liens entre les pays africains et les pays d'autres régions. Elle devait mettre ses experts à contribution pour aider dans leurs efforts d'ajustement les pays les moins avancés. La CNUCED devait préserver des mécanismes tels que le système généralisé de préférences en s'opposant à toutes mesures qui causeraient son effritement. Il importait que la communauté internationale dans son ensemble appuie les formations institutionnelles indigènes telles que la CEA, car de tels groupements avaient un grand rôle à jouer face aux défis du futur.

22. Le représentant de la Hongrie s'est déclaré satisfait, dans l'ensemble, du rapport présenté par le secrétariat de la CNUCED au titre de ce point de l'ordre du jour, mais il a noté que les différences entre pays n'étaient pas prises en compte dans les conclusions formulées et dans les propositions relatives aux domaines possibles de coopération internationale. Il a ensuite décrit dans ses grandes lignes le stade actuel de transformation de son pays. La mise en place d'un cadre juridique et institutionnel se prêtant à une économie de marché - avec un régime commercial transparent - était pratiquement terminée. Pour que les choses marchent bien, quelques autres améliorations pourraient être apportées ensuite à ces nouveaux instruments. La Hongrie était partie contractante à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce depuis 1973 et son accession avait été fondée sur des concessions tarifaires. L'Acte final du Cycle d'Uruguay augmenterait encore

les possibilités d'accès aux marchés dans le cas des exportations de la Hongrie, ainsi que des importations en provenance de ses partenaires commerciaux. La Hongrie avait conclu l'Accord dit "européen" avec l'Union européenne et des accords de libre-échange avec les Etats de l'AELE et un certain nombre de pays de la région. Malgré ces progrès, plusieurs facteurs extérieurs, comme la perte de certains débouchés traditionnels de la Hongrie, la récession économique mondiale et les conséquences économiques des mesures d'embargo des Nations Unies avaient accru les difficultés rencontrées par le processus de transformation. Il était possible d'améliorer les possibilités d'accès aux marchés dans le cas des exportations hongroises. En 1993, la balance commerciale de la Hongrie s'était dégradée. Les importations avaient augmenté d'une manière dynamique mais les exportations s'étaient beaucoup moins bien comportées qu'au cours des années antérieures. Le commerce avec les pays en développement et avec les pays d'Europe centrale et orientale en transition s'était moins ressenti de ces changements. Le Gouvernement hongrois continuait d'appliquer le Système généralisé de préférences (SGP) aux importations en provenance des pays en développement, et cela à l'égard de presque toutes les importations provenant des pays bénéficiaires.

Les importations provenant des pays les moins avancés entraient sur le marché hongrois en franchise de droits. Il existait en Hongrie d'autres perspectives d'exportation pour les pays en développement, du fait que ces pays n'avaient pas encore tiré pleinement parti de toutes les possibilités nouvelles découlant de la transformation, comme la libéralisation du régime commercial extérieur, le développement du nouveau cadre financier, l'élimination des monopoles officiels de l'Etat et l'accroissement du nombre d'entreprises participant au commerce extérieur. Afin d'atténuer les difficultés découlant des problèmes de financement du commerce, la Hongrie avait renforcé le fonctionnement de l'Institut de garantie des exportations; une banque de crédit à l'exportation était également en train d'être mise en place.

Les investissements étrangers directs jouaient un rôle important dans le processus de transformation. En 1993, la valeur des investissements étrangers directs avait atteint 2,3 milliards de dollars des Etats-Unis, chiffre supérieur à celui de 1992, qui était de 1,5 milliard de dollars. Il ne fallait en aucune manière considérer que ce courant réduisait les ressources mises à la disposition des pays en développement. Toute tentative visant à faire revivre les anciennes formes et structures du commerce entre pays en

transition serait totalement déplacée. Les politiques commerciales, les priorités, l'utilisation de l'aide étrangère et de l'assistance technique étaient subordonnées à la décision autonome de chaque gouvernement. Le meilleur moyen possible d'intégrer les pays en développement et les pays en transition dans l'économie mondiale et de développer leurs échanges mutuels serait d'encourager le développement d'économies compétitives, la réduction des obstacles au commerce et l'amélioration de l'accès aux marchés.

23. Le représentant de la République tchèque a dit que le rapport établi par le secrétariat de la CNUCED offrait une bonne base de discussion. Comme l'indiquait la conclusion générale, le processus de transition dans les divers pays d'Europe centrale et orientale avait commencé à des moments différents et avec des points de départ différents pour ce qui est des structures de la production et du commerce extérieur. Il se poursuivait de même en application de stratégies différentes, si bien que ses progrès variaient entre les pays concernés. La République tchèque était souvent citée comme l'un des pays qui avaient obtenu des résultats encourageants dans le processus de transformation. Au nombre de ces résultats figuraient les progrès réalisés dans la voie de la stabilité macro-économique et accompagnés d'une baisse du taux d'inflation, l'équilibre du budget de l'Etat, l'apparition d'un excédent dans la balance en compte courant et un faible taux de chômage. La baisse du produit intérieur brut avait cessé et l'on escomptait une reprise de la croissance économique. Le processus de restructuration était encore fort bien accueilli par la population. La libéralisation du commerce extérieur avait été une pierre angulaire de la réforme économique dans la République tchèque. Le pays avait adopté la législation et le régime de commerce extérieur de son prédécesseur et continuait la politique d'ouverture de son économie au commerce mondial et de mise en place des conditions permettant une intégration plus profonde dans le système commercial multilatéral. A la suite des réformes, le régime de commerce extérieur de la République tchèque était devenu l'un des plus prévisibles du monde. La moyenne pondérée des droits de douane n'était que de 5,7 %. Pour les produits industriels, l'incidence moyenne des droits de douane était encore plus faible. L'application de mesures non tarifaires était extrêmement limitée. La République tchèque avait également maintenu un système général de préférences qui accordait un traitement préférentiel aux importations en provenance des pays en développement. L'ouverture de l'économie tchèque et la libéralisation du

commerce seraient encore consolidées par les résultats du Cycle d'Uruguay. En même temps, la République tchèque escomptait que le système commercial multilatéral et les pays développés soutiendraient davantage les efforts déployés par le pays pour mettre en oeuvre une politique économique et financière intérieure saine et pour mieux tirer parti de ses avantages comparatifs.

24. Le processus de transformation de l'économie tchèque et des autres pays d'Europe centrale et orientale offrait des possibilités de marché accrues aux partenaires commerciaux, y compris aux pays en développement, malgré certains problèmes à court terme rencontrés dans le commerce avec ces derniers. L'accès de la République tchèque aux marchés de l'Europe orientale et des pays en développement était considéré comme un avantage comparatif. Le passage d'un nombre limité de grands organismes monopolistiques de commerce extérieur à des milliers de petites et moyennes entreprises autonomes avait accru les possibilités en matière de commerce extérieur et de coopération économique. La République tchèque accordait de l'importance à une coopération commerciale et économique mutuellement bénéfique avec un nombre croissant de pays d'Asie, d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Amérique latine et des Caraïbes. Il fallait encourager les pays en développement à prendre davantage d'initiatives à cet égard. De nouveaux accords commerciaux avaient été négociés et signés avec l'Inde, la République islamique d'Iran, la Chine et l'Egypte, tandis que d'autres étaient en cours de préparation. L'attention se porterait notamment sur la possibilité de ranimer la coopération pour la livraison d'unités de production complètes.

25. La représentante de l'Australie a déclaré que la conclusion des négociations du Cycle d'Uruguay aiderait tous les pays à croître et à se développer. Alors que certains pays en développement avaient renforcé leurs institutions démocratiques et réalisé des progrès économiques, d'autres avaient connu des crises sociales et économiques. Les difficultés rencontrées dans la restructuration des économies en transition avaient entraîné un accroissement de leur commerce avec les pays développés, mais aussi et tout autant avec les pays en développement. Par leur caractère général et leur équilibre, les résultats du Cycle d'Uruguay seraient positifs pour tous les pays. S'agissant des possibilités qui existaient de développer à moyen terme le commerce entre les pays en transition et les pays en développement, ainsi que le donnait à penser le rapport du secrétariat, il fallait, pour mettre

ces possibilités à profit, créer un cadre de politiques nationales et de mesures de coopération. La CNUCED pourrait jouer un rôle important dans la facilitation de ce processus en servant de point de rencontre pour des consultations intergouvernementales et en fournissant des analyses en temps opportun. La représentante a considéré qu'au moment d'entreprendre de telles analyses, il fallait se rappeler que, si certains pays pouvaient estimer qu'ils avaient retiré moins d'avantages que d'autres du Cycle d'Uruguay, à long terme cependant tous les pays tireraient profit d'un régime commercial international plus stable et plus libéral favorable à une croissance économique mondiale. L'Australie avait démontré qu'elle était fidèle à son engagement d'encourager le processus d'ajustement structurel et de réformes économiques dans les pays en développement et les pays en transition, ainsi que dans les pays développés. En plus de son assistance multilatérale, elle avait lancé un programme australien de formation destiné à l'Eurasie et visant à fournir une assistance technique aux pays en transition de l'Europe centrale et orientale, aux pays baltes, à la Russie et aux autres Etats nouvellement indépendants. Ce programme comprenait un cours de formation organisé en Australie à l'intention de cadres moyens et l'octroi de fonds à des stagiaires chargés de diriger des cours dans les pays bénéficiaires ou en Australie. Il portait également sur la formation de femmes à la petite entreprise, la gestion d'exploitations agricoles, des séminaires concernant le GATT, la gestion d'un service de l'emploi, l'économie de l'industrie minière et la gestion de marchés boursiers. L'Australie jouait aussi un rôle important en aidant les pays en développement à s'adapter au nouvel environnement commercial international et en fournissant son appui pour la libéralisation du commerce.

26. Le représentant de l'Egypte a dit qu'il appréciait le rapport du secrétariat de la CNUCED mais a fait observer que ce rapport tendait à porter essentiellement sur les pays en transition et que la plupart des recommandations concernant la coopération technique visaient ces mêmes pays. Il ne fallait pas que ces recommandations portent préjudice aux intérêts des pays en développement sur le plan de la coopération technique au sein de la CNUCED, et il convenait de trouver des ressources financières supplémentaires pour leur mise en application. Tout en reconnaissant qu'il importait d'améliorer les relations commerciales entre pays en développement

et pays en transition, il fallait encore amplifier ces recommandations et envisager la possibilité d'organiser des ateliers dans les domaines du commerce, du financement, de la coopération technique et de l'investissement.

27. Il importait aussi de déterminer les domaines dans lesquels les pays en développement avaient un avantage comparatif sur le plan des exportations à destination des pays développés. Il serait utile également de pouvoir dégager des créneaux d'échanges entre pays en développement et pays en transition. De plus, l'expansion des arrangements commerciaux régionaux entre pays en transition et pays développés ne devait pas avoir pour effet de déplacer les courants d'exportation des pays en développement. Il fallait évaluer l'effet de tout déplacement des courants commerciaux, et présenter les résultats de cette évaluation au Conseil du commerce et du développement à sa session suivante. Comme les droits antidumping et les droits compensateurs avaient triplé dans les pays développés depuis 1990 et que plus de la moitié des actions intentées à cet égard l'avaient été contre des pays en développement, il serait utile que le secrétariat de la CNUCED entreprenne une analyse approfondie de ces tendances. Il serait bon aussi d'examiner de près les ajustements structurels effectués par les pays en développement dans certains secteurs, en particulier ceux qui sont exposés à des mesures non tarifaires. A la suite des réductions tarifaires du Cycle d'Uruguay, il se produirait un affaiblissement des schémas de préférences généralisées des pays développés. C'est pourquoi l'Egypte appuyait l'idée que le Comité spécial des préférences prenne rapidement des mesures pour améliorer les schémas de préférences généralisées en faveur des exportations des pays en développement. Il pourrait se révéler nécessaire aussi de modifier les schémas appliqués par les pays en transition à la lumière des résultats du Cycle d'Uruguay, des nouvelles accessions à la future Organisation mondiale du commerce et des arrangements commerciaux régionaux entre pays en transition et pays développés. L'Egypte espérait que le processus de transformation en cours dans les pays en transition donnerait de bons résultats et elle comptait explorer plus avant les possibilités de coopération économique entre pays en développement et pays en transition, eu égard à l'énorme potentiel commercial des pays en transition. Le commerce des pays en développement se ressentirait favorablement d'une liaison étroite entre les politiques macro-économiques, sectorielles et commerciales. Une diversification plus poussée des exportations était cruciale pour les pays en développement tributaires d'un

petit nombre de produits de base pour leur commerce d'exportation; il fallait toutefois que cette diversification s'accompagne d'une amélioration de l'accès aux marchés des pays développés.

28. Le représentant du Japon a rendu hommage aux nombreux pays en développement qui avaient entrepris des efforts résolus et vigoureux pour procéder à leur ajustement structurel. Le Japon reconnaissait que ces efforts d'ajustement des pays en développement étaient l'affaire de tous. C'est pourquoi il jouait actuellement un rôle de premier plan dans l'appui fourni à l'ajustement structurel des pays en développement par l'intermédiaire du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, qui étaient au centre du concours prêté à cet égard par la communauté internationale. En outre, le Japon appuyait les efforts d'ajustement des pays en développement par le biais de plusieurs programmes de coopération économique bilatérale. Le Gouvernement japonais avait décidé de continuer à octroyer une assistance de ce genre pendant une troisième période englobant les exercices financiers 1993 à 1995 (pour un coût de quelque 650 à 700 millions de dollars des Etats-Unis). L'expansion des marchés d'exportation des pays en développement avait beaucoup d'importance pour la libéralisation du commerce et la réforme économique de ces pays. A cet égard, l'amélioration de l'accès des produits des pays en développement au marché japonais était actuellement encouragée grâce à une série d'initiatives que le Japon avait prises récemment pour ouvrir le marché. De ce fait, les importations japonaises en provenance des pays en développement avait augmenté régulièrement depuis 1986, pour atteindre en 1993 le chiffre de 120 milliards de dollars des Etats-Unis. L'ensemble de mesures économiques arrêtées en février 1994 devait en principe renforcer encore cette tendance. S'agissant du système généralisé de préférences, le Gouvernement japonais accueillerait favorablement les initiatives concernant la marge préférentielle, réduite après le Cycle d'Uruguay, et en fait le Japon avait déjà pris des mesures en ce sens en annonçant l'application de taux réduits ou nouveaux, au titre du SGP, pour 12 produits tropicaux. L'intégration des pays en transition dans l'économie mondiale était également l'affaire de tous. Les difficultés rencontrées par ces pays étaient énormes et les efforts déployés par eux pour les surmonter étaient particulièrement louables. La situation des pays en transition était, en un certain sens, à l'image du monde actuel où, d'un côté, l'interdépendance économique s'était accrue, tandis que de l'autre

l'incertitude politique s'était accentuée. Le Japon avait activement contribué à la coopération internationale, dans un cadre aussi bien bilatéral que multilatéral, à l'appui des pays en transition. Le représentant a cependant souligné que l'appui apporté aux pays en transition ne devrait pas affecter la priorité élevée accordée à la coopération en vue du développement des pays en développement. Une intégration plus complète dans le système commercial multilatéral constituait la meilleure manière de promouvoir le commerce des pays en développement et des pays en transition. Le Japon continuerait de faire le maximum pour préserver et renforcer le système commercial multilatéral. La conclusion du Cycle d'Uruguay était à vrai dire le facteur le plus important, à lui seul, qui contribuerait au renforcement du système commercial multilatéral ouvert. Il était extrêmement important de déployer des efforts soutenus pour mettre en application les accords négociés dans le cadre du Cycle d'Uruguay. On ne pouvait négliger les incidences qu'auraient sur le commerce des pays en développement et des pays en transition les arrangements d'intégration régionale impliquant les principales nations commerçantes. Il convenait de donner une priorité de haut rang à la question de l'intégration régionale dans le programme de travail général de la CNUCED après l'examen à mi-parcours.

29. Le représentant du Bélarus a dit que les débats portant sur le point 2 de l'ordre du jour confirmaient l'importance d'une approche multilatérale aux problèmes mondiaux d'ordre commercial et économique et du mécanisme des Nations Unies, CNUCED comprise. Sa délégation approuvait les grandes conclusions du rapport du secrétariat; l'économie mondiale était de plus en plus intégrée et les pays qui n'y participaient pas suffisamment pourraient perdre les avantages inhérents à la division internationale du travail. Au stade actuel de son processus de réforme, le Bélarus s'efforçait de parvenir à une croissance économique stable, de promouvoir la privatisation et le secteur privé et de mettre en place un filet de sécurité sociale pour la période de transition. La nouvelle Constitution, adoptée le 15 mars 1994, aiderait à accomplir ces tâches et elle garantissait l'égalité de traitement pour toutes les formes de propriété. Le gouvernement avait pour politique d'accélérer les réformes du marché par la stabilité macro-économique et l'ajustement structurel. Ce dernier visait à assurer la reprise économique sur la base d'une utilisation plus efficace des ressources par la promotion parallèle de la concurrence et le développement du secteur privé. En 1994,

le Gouvernement bélarussien s'efforcerait : d'accélérer la privatisation des petites entreprises, jusqu'à 50 % des entreprises de commerce et de service devant être privatisées et au moins 50 grandes entreprises d'Etat transformées en sociétés en commandite par actions; de poursuivre une politique active de lutte contre les monopoles, et de fournir l'appui de l'Etat aux entrepreneurs, l'idée étant que le secteur privé se développerait assez vite pour compenser la contraction inévitable du secteur de l'Etat; d'accroître l'efficacité économique et d'assurer un emploi maximum. Le gouvernement était convaincu que le processus de création et de renforcement des mécanismes du marché et de démocratisation politique devrait être mené à bien en étroite coopération avec la communauté internationale et ses institutions multilatérales telles que la CNUCED, le FMI, la Banque mondiale et le GATT. Le Bélarus accordait une grande importance au renforcement de la coopération avec lesdites institutions. Enfin, le représentant a souligné que son gouvernement se félicitait des résultats du Cycle d'Uruguay. Le Bélarus avait renforcé sa collaboration avec le GATT et il avait pour objectif d'y accéder en qualité de membre à part entière.

30. Le représentant de la Slovaquie a déclaré que l'évolution de l'économie nationale slovaque avait été influencée par la séparation de la Tchécoslovaquie, le changement de monnaie intérieure, une vaste réforme des impôts et la forte récession mondiale. La création d'un système monétaire indépendant avait nécessité une nouvelle politique monétaire. Les réserves de devises avaient été instables; la dévaluation de la monnaie n'avait pas encore suffisamment amélioré la balance des paiements ni soutenu une dynamique plus forte des exportations. En 1993 les exportations avaient diminué d'une manière plus significative que les importations. Le Gouvernement slovaque avait approuvé le "Concept du commerce extérieur de la République slovaque", dont l'un des principaux éléments était le programme de promotion des exportations. Une plus grande attention serait accordée aux stratégies visant à surmonter les obstacles aussi bien internes qu'externes au commerce international. Le représentant a mentionné les obstacles internes suivants : a) insuffisance de l'infrastructure existant pour la promotion des exportations; b) nécessité d'améliorer les facilités de financement des exportations à l'intérieur du système bancaire; c) nécessité d'avoir des liaisons plus efficaces avec les marchés étrangers de capitaux et de moyens financiers; d) manque de crédits

accordés à des conditions permettant une bonne compétitivité; e) nécessité d'améliorer l'efficacité et d'élargir le champ d'application des services d'assurance des risques d'exportation; f) insuffisance des investissements étrangers directs; et g) nécessité d'améliorer les services consultatifs offerts aux exportateurs. En outre, un centre de promotion des exportations serait mis en place par le gouvernement. Une plus grande attention serait accordée également à une meilleure utilisation de l'aide étrangère pour la formation d'experts du commerce extérieur. De plus, les transactions commerciales extérieures seraient rendues plus efficaces dans le contexte du projet EDIFACT. Les procédures douanières seraient simplifiées. Enfin, un réseau de représentants du commerce extérieur serait mis en place à l'étranger. La Slovaquie étant un petit pays, elle avait grand besoin d'une économie nationale ouverte et elle considérait que le commerce international était l'un des meilleurs moyens de mener à bien le processus de transformation et de passage à une économie de marché.

31. Le représentant de la Pologne a souligné que les renseignements fournis dans le document du secrétariat confirmaient à juste titre les signes de reprise observés en Pologne depuis le début de 1992. D'après une évaluation récente du FMI, le taux de croissance enregistré par la Pologne en 1993 arrivait au deuxième rang sur le plan européen et cette situation devrait se poursuivre en 1994. Le PIB avait progressé de 1,5 % en 1992 et de 4,6 % en 1993; la production industrielle, à prix constants, avait augmenté de 3,9 % en 1992 et de 6,2 % en 1993. Pendant le premier trimestre de 1994, la production industrielle s'était accrue au taux de 10 %. Ces résultats encourageants avaient incité des partenaires étrangers à investir en Pologne, notamment à participer à la privatisation. Cela confirmait simplement que de bonnes perspectives économiques pouvaient contribuer de façon décisive à attirer des capitaux étrangers. Les résultats économiques enregistrés récemment par la Pologne montraient le bien-fondé de la stratégie reposant sur une libéralisation radicale des conditions du commerce, que le pays suivait depuis 1990.

32. Les autorités polonaises étaient pleinement déterminées à intégrer le pays encore davantage à l'économie mondiale. La Pologne s'était engagée à opérer d'importants abaissements des droits de douane pendant les négociations du Cycle d'Uruguay. L'abaissement moyen des droits serait de 37 % pour les produits alimentaires et agricoles. La réduction des droits frappant les

produits industriels, pondérée par le commerce, était estimée à 38 % et le niveau moyen de protection tarifaire, actuellement de 16 %, serait ramené à moins de 10 % après la mise en oeuvre de ces engagements. La Pologne était convaincue que ces abaissements de droits profiteraient aussi aux pays en développement. Elle participait aux efforts d'intégration régionale en Europe. En février 1994, l'Accord d'association conclu entre la Pologne et les Communautés européennes était officiellement entré en vigueur après avoir été ratifié par tous les signataires. L'Accord de libre-échange entre les Etats de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et la Pologne est entré en vigueur en novembre 1993. En décembre 1992, la Pologne, la République tchèque, la Hongrie et la République slovaque avaient signé un accord de libre-échange, en vigueur depuis mars 1993. Tous ces accords visaient à mieux intégrer l'économie polonaise au commerce international. L'intégration régionale pouvait faciliter une libéralisation harmonieuse à l'échelle mondiale dont tous les pays tireraient profit. La situation économique en Pologne avait aussi présenté certains aspects négatifs. En particulier, le déficit commercial s'était creusé. A la fin du troisième trimestre de 1993, il avait atteint 3,5 milliards de dollars des Etats-Unis. Les échanges avec tous les groupes de partenaires étaient déficitaires. Dans le commerce avec les pays en développement, ce déficit dépassait 0,5 milliard de dollars des Etats-Unis. Cela prouvait que la libéralisation commerciale était plus profitable à ses partenaires commerciaux qu'à la Pologne elle-même. La Pologne lançait donc un appel aux pays développés pour qu'ils améliorent l'accès aux marchés. L'assistance technique et financière en elle-même n'était pas suffisante. La CNUCED pouvait et devait contribuer pour beaucoup à renforcer la collaboration en matière de commerce et d'investissement entre pays en développement et pays en transition. Le "Workshop-Business Week" sur la coopération commerciale et économique entre les pays d'Europe orientale et centrale et l'Egypte, qui devait avoir lieu en Egypte en octobre/novembre 1994, donnait un bon exemple de ce type de collaboration. Cette initiative, à laquelle participeraient des experts de la CNUCED, pouvait encourager une collaboration plus fructueuse entre pays en développement et pays en transition.

33. Le représentant de l'Autriche s'est déclaré convaincu que les pays en transition et les pays les moins avancés avaient besoin d'un appui financier mais encore davantage d'une assistance technique et, surtout, d'une aide

substantielle à l'ajustement structurel. Il s'est félicité de l'adoption, par plusieurs pays d'Europe orientale et centrale, de certains éléments caractéristiques de l'économie de marché, ce qui avait notamment entraîné un accroissement considérable des importations autrichiennes en provenance de cette région. Les Etats nouvellement indépendants d'Europe centrale et orientale, la Bosnie-Herzégovine et l'ex-République yougoslave de Macédoine avaient été inclus au nombre des bénéficiaires du schéma de préférences autrichien. Cependant, la CNUCED avait initialement été créée pour répondre aux besoins des pays en développement; c'est pourquoi le représentant appuyait la déclaration du représentant de l'Ethiopie qui avait considéré qu'il existait un déséquilibre dans le rapport du secrétariat entre les renseignements concernant les pays les moins avancés et les pays en transition. L'Autriche faisait preuve de compréhension face aux besoins des pays en développement et son schéma de préférences ne comportait aucun contingent, plafond ou autre restriction quantitative à l'importation. Les articles textiles et les articles d'habillement n'étaient pas non plus exclus du bénéfice des droits préférentiels. Compte tenu des problèmes particuliers des pays les moins avancés, l'Autriche avait pris une deuxième mesure en 1982 en accordant aux pays du Groupe II l'admission en franchise de droits pour les produits industriels et un abaissement des droits de 50 % pour les textiles et les vêtements. La valeur totale des importations autrichiennes ayant effectivement bénéficié du traitement préférentiel en 1992 avait atteint près de six milliards et demi de dollars; la part de l'Asie était de 46,49 %. Malheureusement, les pays les moins avancés n'utilisaient généralement pas les possibilités offertes. Sur les 47 pays les moins avancés, en 1992, 19 seulement avaient profité de la possibilité d'exporter vers l'Autriche en bénéficiant du régime préférentiel au bénéfice de préférences. A cet égard, la situation des pays les moins avancés d'Asie et d'Afrique montrait que le système généralisé de préférences ne pouvait encourager les exportations qu'allié à des mesures intérieures et à un système politique stable. C'est pourquoi l'Autriche avait commencé à proposer des programmes supplémentaires pour les pays les moins avancés. Il appartenait naturellement à chaque pays de tirer parti de ces programmes et, surtout, de créer les conditions nécessaires à un développement économique régulier et durable.

34. Le représentant de la Chine a noté que depuis les années 80, beaucoup de pays en développement avaient procédé à des réformes économiques et à des

ajustements structurels extrêmement coûteux. Toutefois, à l'exception de certains pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est, la plupart des pays en développement avaient enregistré une croissance économique décevante. Pour beaucoup d'entre eux, l'intégration au système commercial international continuait de poser différents problèmes. Les pays développés, étant donné leur puissance économique, le niveau élevé de leur consommation intérieure et l'énorme capacité de leurs marchés, pourraient, en outre ces marchés aux pays en développement, aider considérablement à accroître la participation de ces derniers au commerce international. Toutefois, beaucoup de pays développés suivaient encore des politiques commerciales discriminatoires à l'encontre des pays en développement. Le représentant a lancé un appel aux pays développés, notamment aux grandes nations commerçantes, afin qu'ils mettent fin à leurs politiques commerciales unilatérales et discriminatoires à l'encontre des pays en développement et qu'ils ne créent pas de nouveaux obstacles aux exportations de ces derniers.

35. Bien que les négociations commerciales du Cycle d'Uruguay soient achevées, les intérêts des pays en développement n'avaient pas été pleinement pris en compte dans les accords de l'Acte final. Cette situation serait peut-être corrigée au stade de la mise en oeuvre des accords. Certains produits pour lesquels les pays en développement bénéficiaient d'un avantage comparatif - comme les textiles, les vêtements et les produits agricoles - étaient encore assujettis à des restrictions quantitatives et à des droits de douane élevés. Dans ces conditions, le système généralisé de préférences (SGP) présentait une grande importance pour les exportations de ces pays. Il était donc nécessaire que les pays développés continuent d'appliquer leurs schémas de préférences en faveur des pays en développement et à en simplifier les procédures, à accroître le nombre de pays donneurs de préférences, à élargir la gamme des produits visés et à optimiser les schémas. Il fallait espérer que la nouvelle Organisation mondiale du commerce bénéficierait de la participation de pays plus nombreux, et serait ainsi plus universelle et plus représentative. En tant que participant à part entière au Cycle d'Uruguay, la Chine y avait apporté une contribution majeure et avait fait des concessions substantielles pour devenir membre de l'Organisation. La Chine, plus grand pays en développement du monde, restait attachée à la politique de réforme économique et d'ouverture sur l'extérieur et avait accompli des progrès importants. Afin d'assurer un développement sain et durable,

le Gouvernement chinois avait adopté en 1994 de grandes mesures de réforme visant les politiques cambistes, financières et bancaires. Ces mesures créeraient un environnement encore plus favorable à l'expansion des échanges avec la Chine et aux investissements dans ce pays.

36. Le représentant du Viet Nam a déclaré que les pays engagés dans un processus de réforme économique en profondeur souhaitaient un développement économique qui allie la croissance aux gains sociaux. Même si l'orientation vers l'économie de marché était acceptée par tous, elle ne devait pas être considérée comme une panacée. De plus, l'établissement d'un système commercial international juste, bien que souhaité par tout le monde, ne pourrait en lui-même amener les principaux acteurs économiques à renoncer à adopter des mesures unilatérales pour préserver leur position dominante au détriment des pays en développement. Par conséquent, la participation croissante des pays en développement au commerce international nécessitait une coopération internationale renforcée, permettant d'éviter qu'un pays impose ses vues et ses solutions aux autres. Le commerce supposait compétitivité, avantages comparatifs et traitement préférentiel pour les pays en développement. Il fallait préserver ces atouts pour le bien du commerce mondial. La réforme économique engagée au Viet Nam avait donné de premiers résultats assez importants sur le plan du taux de croissance, de l'inflation, de la balance commerciale et de l'approvisionnement en denrées alimentaires. Ces réussites initiales apportaient nombre de leçons. La stabilité politique et la stabilité économique étaient intrinsèquement liées et étaient indispensables aux activités économiques à long terme. Elles étaient aussi des conditions sine qua non pour attirer les investissements étrangers. En ce qui concerne certaines difficultés spécifiques rencontrées depuis l'adoption des réformes économiques, le plus grand problème était de jeter les bases, de construire et d'améliorer l'infrastructure physique, institutionnelle et juridique et donc d'avoir les moyens de gérer l'économie avec les ressources humaines du pays formées à cet effet. Un autre sujet de préoccupation concernait la gestion des ressources financières qui arrivaient au Viet Nam. L'assistance technique de la CNUCED dans les mois et les années à venir pouvait jouer un rôle vital. La politique commerciale, l'ajustement structurel et la réforme économique étaient les éléments d'un processus étroitement lié à la coopération

internationale, surtout régionale, et à la revitalisation des liens commerciaux et économiques avec les partenaires traditionnels du Viet Nam en Europe orientale.

37. Le représentant de la Roumanie a déclaré que si la participation des pays en développement et des pays en transition au commerce international dépendait avant tout des efforts propres de ces pays, l'environnement extérieur et l'assistance de la communauté internationale jouaient aussi un rôle important à cet égard. Ces dernières années, la part de la Roumanie dans le commerce mondial avait diminué sous l'effet d'un certain nombre de facteurs, notamment des difficultés objectives engendrées par le processus global de transition vers une économie de marché. En même temps, les mutations intervenues dans le climat politique et économique international avaient sensiblement influé sur les échanges internationaux. La Roumanie déployait de grands efforts en vue d'augmenter sa participation au commerce international et de s'intégrer davantage à l'économie mondiale et au système commercial multilatéral. Les mesures prises à cette fin avaient déjà entraîné des signes de progrès économique encourageants. Toutefois, pour participer davantage au commerce mondial, la Roumanie avait besoin d'une coopération plus poussée avec ses partenaires, qui devait se traduire en premier lieu par l'amélioration de l'accès des produits roumains aux marchés étrangers. L'augmentation de l'assistance financière et technique et la facilitation des investissements étrangers en Roumanie étaient aussi des moyens importants pour atteindre cet objectif. Il était nécessaire de renforcer les activités de la CNUCED visant à accroître la participation des pays en développement et des pays en transition au commerce international de biens et de services, en tenant compte des travaux réalisés dans ce domaine par d'autres organisations internationales, y compris, à l'avenir, l'Organisation mondiale du commerce.

38. Le représentant du Mexique a fait observer que l'activité économique mondiale était entrée dans une phase de reprise mais que les perspectives économiques, bien qu'encourageantes pour certains pays, étaient encore loin d'être prometteuses pour tous. Ces dernières années, les problèmes de l'économie mondiale avaient eu des incidences négatives sur les pays en développement où la demande d'exportations était limitée. La faiblesse de la croissance économique enregistrée dans la plupart des pays développés avait entraîné un accroissement du chômage; des pressions s'étaient exercées en conséquence pour que des obstacles tarifaires soient mis en place afin de

maintenir le niveau de l'emploi. Un certain nombre de pays en développement étaient devenus d'ardents partisans de la libéralisation commerciale et avaient contribué à la croissance économique mondiale en mettant en oeuvre des programmes d'ajustement structurel. Il fallait cependant souligner que la situation économique des pays à faible revenu restait difficile. Pour surmonter ces problèmes, les pays intéressés avaient besoin, pour soutenir les efforts menés de leur côté afin de renforcer leurs politiques d'ajustement structurel, de l'appui résolu de la communauté internationale sous forme d'une réelle libéralisation du commerce mondial et d'une amélioration de l'accès aux marchés des pays développés. Lors de la mise en oeuvre des mesures recommandées dans le rapport du secrétariat de la CNUCED, il faudrait tenir compte des besoins spécifiques de chaque pays. Il faudrait en particulier mettre l'accent sur les mesures favorisant les transferts de ressources et de technologie et sur l'amélioration du système généralisé de préférences. La croissance économique des pays en développement et des pays en transition, accompagnée d'un relèvement du niveau de vie de leur population, était indispensable, car elle donnerait un nouvel élan à la reprise économique mondiale qui commençait à apparaître.

39. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a déclaré qu'il faudrait encourager les initiatives prises par les pays en développement et les pays en transition pour mettre en oeuvre des réformes économiques compatibles avec le GATT afin d'aider ces pays à s'intégrer plus rapidement et plus réellement au système commercial multilatéral. Cela supposait le plein respect des principes fondamentaux du GATT : traitement national, traitement NPF sans condition et transparence. A la suite des améliorations résultant de l'aboutissement du Cycle d'Uruguay, le commerce des pays en développement allait progresser, ce qui entraînerait un relèvement du revenu réel et alimenterait le développement économique. Les Etats-Unis ne partageaient pas l'opinion selon laquelle les avantages seraient moindres pour les pays en développement que pour les pays développés : un accroissement du commerce mondial stimulerait les investissements étrangers directs et donnerait aux pays en développement la possibilité d'élargir les débouchés de leurs produits agricoles et industriels et de leurs services. Les résultats du Cycle d'Uruguay ouvriraient à tous des possibilités dans un marché mondial au potentiel de croissance considérable. Etre résolument favorable au système commercial multilatéral et à tout ce qu'il était possible de faire au niveau

multilatéral ne revenait pas à renier les accords régionaux, qui pourraient être en fait à la base d'un accroissement du commerce mondial. Les accords régionaux pouvaient aider les petits pays à se constituer des marchés régionaux, qui pourraient ensuite se transformer en marchés mondiaux, ouvrant ainsi à ces pays des perspectives de développement exceptionnelles. Les réformes des politiques commerciales engagées dans les pays d'Europe centrale et orientale et dans les Etats nouvellement indépendants nécessitaient un appui international, notamment une libéralisation de l'accès aux marchés. La conclusion du secrétariat de la CNUCED selon laquelle le marché des Etats-Unis était fermé aux marchandises provenant de ces pays était sans fondement, étant donné que les Etats-Unis avaient éliminé les obstacles à la quasi-totalité des exportations en provenance de la plupart de ces pays et leur avait accordé le traitement NPF. En outre, ils avaient inclus la plupart de ces pays au nombre des bénéficiaires de leur schéma de préférences et avaient conclu ou étaient sur le point de conclure des traités d'investissement avec beaucoup d'entre eux. Ces pays tireraient aussi parti de la libéralisation globale du commerce résultant de la mise en oeuvre des accords du Cycle d'Uruguay. Il était très important que les pays en transition s'intègrent au système commercial mondial et les Etats-Unis s'efforçaient, sur le plan bilatéral comme sur le plan multilatéral, d'aider ces pays à y parvenir.

40. Le représentant du secrétariat de la Communauté d'Etats indépendants (CEI) a déclaré qu'il était heureux d'avoir obtenu le statut d'observateur. Il a ensuite donné des renseignements sur la structure de la CEI et ses organes exécutifs et a décrit la situation économique des Etats membres. On trouvait au plus haut niveau le Conseil des chefs d'Etat, qui tenait deux sessions par an, et le Conseil des premiers ministres, qui se réunissait quatre fois par an. Le secrétariat de la CEI était l'un des principaux organes exécutifs; il était chargé à la fois de faire un travail d'appui et d'exécuter les décisions adoptées par les organes directeurs. Le 24 septembre 1993, les chefs d'Etat avaient signé un traité instituant une union économique fondée sur l'égalité des droits et le respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats membres. En tant qu'organisation permanente responsable de l'espace économique commun, l'Union économique s'efforcerait d'assurer la libre circulation des biens, des services, des capitaux et de la main-d'oeuvre, ainsi que la mise en oeuvre de politiques coordonnées

en matière monétaire de même que dans les domaines du crédit, des prix, des douanes et du change. Les Etats membres garantissaient la liberté de circulation de leurs citoyens sur le territoire de l'Union économique. Le traité était soumis à ratification et était ouvert à l'adhésion. Le représentant permanent de l'Arménie auprès de la CEI a ensuite pris la parole pour décrire l'intégration économique des Etats membres. La CEI avait créé une quarantaine d'institutions - Association européenne inter-Etats pour le charbon et l'acier, Conseil intergouvernemental pour les politiques de lutte contre le dumping, Tribunal économique par exemple - visant notamment à encourager l'intégration. L'intégration économique au sein de la CEI était considérée comme un moyen de promouvoir les intérêts non seulement des Etats membres mais aussi de l'ensemble de la communauté internationale.

41. Exerçant son droit de réponse, le représentant de la Grèce a rappelé que l'ex-République yougoslave de Macédoine avait été admise à l'ONU sous ce nom précis, après des négociations au plus haut niveau qui avaient débouché sur l'adoption de la résolution 817/93 du Conseil de sécurité. Elle devait donc utiliser ce nom et aucun autre. Le représentant s'est ensuite référé au passage de la déclaration de l'ex-République yougoslave de Macédoine où la Grèce était citée et a déclaré que les différends bien connus entre la Grèce et ce pays n'étaient pas de nature économique ni commerciale mais purement politique. Par conséquent, les mesures que la Grèce avait été contrainte d'adopter le 16 février 1994 étaient essentiellement de nature politique. C'est pourquoi cette réunion n'était pas le lieu qui convenait pour aborder de telles questions. D'autres organes de l'ONU étaient mieux aptes à traiter des questions politiques. Des efforts étaient actuellement entrepris au niveau politique le plus élevé pour trouver une solution négociée à ce problème. Le représentant a déclaré en conclusion qu'il se réservait le droit de revenir sur cette question à un stade ultérieur pendant la session du Conseil du commerce et du développement s'il était jugé nécessaire de fournir une réponse plus détaillée.

42. Exerçant son droit de réponse, le représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine a souligné que récemment, dans un autre organe, le représentant de la Grèce avait fait une déclaration similaire, interprétant de façon incorrecte la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU et justifiant l'embargo contre son pays. A cette occasion, sa délégation avait expliqué que l'inscription figurant sur la plaque située devant elle n'était pas le nom

du pays mais plutôt une référence à celui-ci. Le pays s'appelait la République de Macédoine. Conformément à la résolution en question du Conseil de sécurité, il était pleinement habilité à utiliser le nom inscrit dans sa Constitution : République de Macédoine. C'était le nom que le gouvernement avait l'intention d'employer à toutes occasions. Personne ne pouvait être obligé de s'y tenir mais il était bien connu que le pays avait établi des relations diplomatiques avec un grand nombre de pays représentés à cette réunion en utilisant ce nom. Toutefois, le principal problème actuellement tenait au fait que la Grèce refusait au pays le droit d'accès à la mer qu'avait celui-ci en tant que pays sans littoral. Le droit d'accès à la mer n'était pas seulement un principe mais présentait un caractère concret et avait de vastes incidences; la situation pouvait donc créer un précédent très négatif dans la recherche de solutions internationales.

43. Le représentant de la Grèce, exerçant pour la deuxième fois son droit de réponse, a déclaré que les délégations pouvaient se procurer facilement la résolution 817/93 du Conseil de sécurité et qu'il n'était donc pas nécessaire d'en rappeler le contenu. Pour ce qui était de l'accès des pays sans littoral à la mer ou des mesures prises par la Grèce en février 1994, il s'agissait de questions de caractère politique, comme il avait déjà été dit, qu'il ne convenait donc pas d'étudier à cette réunion.